La multiplicité du genre

Par Emmanuel Beaubatie

La multiplicité des positions de genre possible ne peut se réduire occuper un spectre opposant masculin et féminin. De nombreuses conceptions du genre s’affrontent dans un espace aux multiples dimensions, proposant chacune une alternative différente aux normes masculines et hétérosexuelles.

Au cours du XXe siècle, l’ordre du genre a considérablement évolué[[1]](#footnote-1). Les vies des femmes ne sont plus les mêmes qu’autrefois. Leur accès au vote, la hausse de leur scolarisation, leur entrée massive sur le marché du travail rémunéré, la contraception et la légalisation de l’IVG, sont autant de facteurs qui ont transformé leurs existences. Au début du XXIe siècle, ces mutations se poursuivent avec le développement remarquable des luttes féministes et LGBT. Dans le monde social comme dans le droit, la frontière entre les sexes[[2]](#footnote-2) se fait plus poreuse. Promulguée en 2013, la loi sur le mariage « pour tous » a été suivie de près par la loi de modernisation de la justice pour le XXIe siècle (2016), qui démédicalise le changement de sexe à l’état civil. Les discriminations sur la base de « l’identité de genre » sont inscrites le code pénal en France en 2016, tandis que le fait de se dire « non-binaire »[[3]](#footnote-3) (c’est-à-dire ni homme ni femme) se démocratise bien au-delà de la population trans’[[4]](#footnote-4). Dans ce contexte de transformations sociales et juridiques, les manières de concevoir et d’étudier le genre ne vont plus vraiment de soi.

Nombreux⋅ses sont les sociologues qui ont étudié la pluralité et les nuances des catégorisations de classe, mais cette démarche a été moins poursuivie sur le plan du genre (Dunezat 2015). Certains travaux se sont toutefois penchés sur les styles de féminité et de masculinité, qui diffèrent selon les appartenances de classe et de race. D’autres enquêtes ont également démontré que les rôles féminins et masculins se ressemblent plus dans certains milieux sociaux que dans d’autres. Toutefois, ces recherches raisonnent encore à partir d’un dualisme féminin/masculin. Le genre y demeure conçu comme un spectre linéaire le long duquel la masculinité et la féminité prennent des formes variables et s’expriment à différents degrés, mais *in fine*, de tels travaux ne s’aventurent pas au-delà d’un modèle binaire. En s’inspirant de la sociologie des classes, de la stratification et des mobilités sociales, ce texte propose de dépasser la dichotomie sexuée et d’explorer la multiplicité du genre.

Cet essai envisage en effet le genre non pas comme un spectre, mais comme un espace en plusieurs dimensions. À partir des années 1970, des approches féministes dites matérialistes se sont développées en référence à la théorie marxiste, mais aucune recherche n’a, à ce jour, pensé le genre comme un espace social analogue au modèle introduit par Pierre Bourdieu au sujet des distinctions de classe en France (1979). Dans ce que l’on peut qualifier d’espace social du genre, les individus occupent une multitude de positions définies par rapport à celles des autres individus, dans une logique relationnelle. Cette logique va de pair avec des luttes de pouvoir et des formes de distinction, les individus et les groupes sociaux s’affrontant pour accéder aux ressources de la domination symbolique et, dans une certaine mesure, matérielle. Ces ressources permettent ainsi aux dominant⋅e⋅s d’imposer leur conception du genre comme étant la seule légitime. Ce faisant, ils-elles nient avec violence – symbolique, et parfois physique – les conceptions alternatives que d’autres acteurs⋅trices peuvent chercher à faire valoir.

Dans le prolongement d’une recherche sur la population trans’ – au sein de laquelle on trouve des hommes et des femmes, mais aussi des individus qui se disent « non-binaires » – le présent essai entend donner à voir les luttes qui se jouent au sein de l’espace social du genre, ainsi que la pluralité des distinctions et des mobilités qui y prennent place.

L’espace social du genre

De même que l’espace social de classe se caractérise par de multiples classes et fractions de classes caractérisées par leur relative autonomie culturelle, l’espace social du genre se compose de différents pôles. Ces derniers ont chacun un pouvoir normatif propre et s’affrontent pour tenter d’imposer la légitimité de leur conception du genre. Ainsi, la conformité d’un groupe donné à la conception la plus établie et la plus dominante du genre n’empêche pas d’autres groupes de proposer des conceptions alternatives et de tenter de les imposer comme légitimes. En d’autres termes, la conformité des un⋅e⋅s n’est pas nécessairement celle des autres. L’ordre traditionnel et hétérosexuel qui différencie et hiérarchise deux et seulement deux catégories – les hommes et les femmes – reste prégnant dans certains milieux, tandis qu’une norme féministe et LGBT-*friendly* tend à s’affirmer dans d’autres.

Le pouvoir institutionnel de prescription – qu’il soit étatique, familial, religieux ou encore médical – cohabite désormais avec d’autres discours sur le genre en provenance d’instances bien plus nombreuses. Les luttes féministes et les mobilisations LGBT notamment, fournissent aux personnes de plus en plus de ressources pour se construire. Elles influent également sur bon nombre d’organisations et sur les institutions elles-mêmes, qui en viennent, pour certaines, à promouvoir la parité femme/homme et la diversité des orientations sexuelles. Rares sont les partis politiques qui, de nos jours, briguent le pouvoir sans proposer des mesures présentées comme favorables à l’égalité entre les sexes. De nouvelles instances peuvent aussi être créées à cet effet, à l’image du Haut conseil à l’égalité entre les femmes et les hommes en France. Dans le contexte contemporain, on voit émerger une norme d’égalité, voire, dans des milieux sociaux fortement dotés en capital scolaire et culturel, une norme de subversion du genre. La prise en compte des inégalités de genre et, parfois même, la défense d’une approche féministe, deviennent des postures politiquement correctes. Autrement dit, le fait d’afficher une certaine non-conformité de genre tend à rejoindre la promotion de l’égalité femmes/hommes - ou autres politiques dites de diversité (sexuelle, raciale) – au rang des signes de modernité.

L’espace social du genre se caractérise par une lutte entre les tenant⋅e⋅s de cette modernité et les défenseurs⋅euses d’un modèle traditionnel qu’ils-elles posent comme indiscutable et universel. C’est ainsi, par exemple, que les mobilisations féministes font régulièrement face à des discours ramenant les femmes à une condition biologique jugée fondamentalement différente de celle des hommes. Les mouvements de lutte contre les violences sexuelles par exemple, à l’instar de [#MeToo](https://laviedesidees.fr/Norbert-Elias-Catherine-Deneuve-et-l-egalite-des-sexes.html), se voient opposer une conceptualisation différentielle de la sexualité féminine et masculine qui attribue aux hommes des besoins naturellement impérieux. De tels discours exercent ainsi une violence symbolique sur les femmes, en même temps qu’ils légitiment la violence physique envers elles.

On retrouve également différentes logiques d’action au sein des mobilisations collectives, un objet qui a déjà été investigué à propos des mouvements féministes. Laure Bereni notamment, cartographie un « espace de la cause des femmes » (2015) dans lequel des militantes luttent pour l’égalité et la parité de bien des façons. Cette pluralité concerne aussi les mobilisations LGBT, certaines revendiquant l’accès au mariage et à la filiation, ou établissant volontiers des partenariats avec l’État, avec des partis politiques ou encore avec des instances religieuses, là où d’autres refusent tout compromis avec des institutions qui persistent à privilégier les hétérosexuels. Cependant, les positions de genre des différents acteurs des mouvements LGBT sont moins éloignées entre elles qu’elles ne le sont de celles de la « Manif pour tous »[[5]](#footnote-5) et des autres acteurs⋅trices du combat contre la « théorie du genre », ces derniers⋅ères défendant la conception du genre qui demeure hégémonique : celle d’un ordre fondé sur la différence et la hiérarchie entre deux sexes.

Dans ma recherche sur les trans’, j’ai cartographié la diversité des positions de genre à l’échelle de cette population (Beaubatie 2019a). Hétérogène, cette dernière regroupe différents registres d’action et d’identification de genre[[6]](#footnote-6). Un aspect important dans l’investigation d’un espace social multidimensionnel est d’identifier, à l’aide de méthodes statistiques, les principaux axes qui le structurent. Deux dimensions se sont avérées particulièrement structurantes : le rapport aux espaces et mouvements trans’ (qui induisent un certain entre-soi) d’une part, et le rapport aux normes de genre institutionnelles (ici, celles des protocoles de changement de sexe) d’autre part. Trois grands groupes ont émergé : les « conformes », les « stratèges » et les « engagé⋅e⋅s ». Les premiers⋅ères répondent strictement aux normes institutionnelles en s’identifiant comme « homme » ou « femme » et en conformant leur corps et leur état civil aux standards de leur sexe. Ils-elles sont quasiment absent⋅e⋅s des espaces trans’. Les second⋅e⋅s respectent les prescriptions des protocoles médicaux et juridiques et sont présent⋅e⋅s dans les espaces trans’, mais uniquement pour y collecter des informations leur permettant de performer les attentes institutionnelles en matière de genre. Les troisièmes militent et ont un rapport plus distendu au modèle proposé par les protocoles : ils-elles se disent davantage « non-binaires » et ont peu recours aux modifications corporelles et au changement d’état civil. Toutefois, la logique d’« engagement » n’est pas exclusive à ces derniers⋅ères. Les « conformes » défendent de leur côté le droit des trans’ à se fondre dans les catégories d’« homme » et de « femme ». Quant aux « stratèges », ils-elles élaborent des formes de résistances depuis l’intérieur. Si ces groupes d’acteurs⋅trices peuvent être engagés sur différents modes, ils se distinguent cependant les uns des autres.

Des distinctions plurielles

Plusieurs formes de distinctions de genre adviennent dans l’espace social. Les « conformes » tout d’abord, se distinguent des personnes qui portent des conceptions du genre plus alternatives. Ces « conformes » sont, pour beaucoup, des individus qui ont initialement été socialisés comme des hommes. Ainsi, l’approche dominante du genre est avant tout défendue par des personnes qui ont été longuement éduquées au masculin (bien que dans la présente recherche, elles aient quitté cette catégorie de sexe au cours de leur vie). Ce résultat fait écho à l’enquête « Contextes de la sexualité en France » (CSF), dans laquelle il apparaît que les hommes croient davantage que les femmes à une différence naturelle entre les sexes (Bajos et al. 2008). Toutefois, les femmes aussi peuvent se retrouver dans ce type de représentation. Comme le montre Pierre Bourdieu dans *La Domination masculine* (1998), les femmes travaillant dans des « métiers d’homme » par exemple, peuvent incorporer et défendre les fondements d’un ordre social qui est à l’origine de violences matérielles et symboliques envers elles. Dans une logique plus ou moins stratégique, elles peuvent même adopter des comportements virils pour parvenir à s’en sortir dans les champs où la masculinité est la condition de la reconnaissance (chez les trans’, on retrouve ce registre d’action parmi les « stratèges » qui, généralement précaires, n’ont souvent d’autre choix que de s’adapter aux attentes institutionnelles.) Ce phénomène ne se cantonne cependant pas au domaine du travail. Comme le développe Nicole-Claude Mathieu dans « Quand céder n’est pas consentir » (1991), la conjugalité aussi peut amener les femmes hétérosexuelles à se positionner en faveur d’un schéma homme/femme dont la remise en cause serait trop douloureuse après avoir tant sacrifié au profit du conjoint.

Intriqués avec le paramètre du sexe, d’autres facteurs sociaux comme l’âge et le capital scolaire viennent façonner les positions de genre. Les plus « conformes » sont pour beaucoup des personnes qui ont été des hommes, mais ce sont aussi des personnes qui ont déjà un âge avancé et qui détiennent un capital scolaire relativement faible. À l’inverse, les plus « engagé⋅e⋅s » sont surtout des individus dont la socialisation initiale était féminine, des jeunes et des personnes hautement diplômées. Dans leur analyse des critiques reçues par l’Institut national d’études démographiques lors de l’enquête « Violences et rapports de genre » (VIRAGE, 2015) au motif que les deux seules modalités du sexe proposées dans le questionnaire étaient « homme » ou « femme », Mathieu Trachman et Tania Lejbowicz (2018) remarquent également que ces critiques proviennent principalement de jeunes femmes. En définitive, si les jeunes générations se montrent plus souples vis-à-vis des catégories de sexe établies, ce sont les femmes qui ont le plus intérêt à s’en défaire et les plus instruit⋅e⋅s qui aspirent à s’en distinguer.

Les distinctions de genre sont parfois aussi des distinctions de classe, mais elles peuvent également recouvrir des distinctions sexuelles. Les transformations contemporaines de la masculinité hégémonique en donnent un exemple. Raewyn Connell (2014 [1995]) définit la « masculinité hégémonique » comme l’idéal de masculinité assurant le maintien du patriarcat à une époque et dans un contexte donné. Si ce modèle de masculinité est traditionnellement hétérosexuel, blanc, et fortement doté en capital économique, il connaît certaines reconfigurations. De nos jours, certaines figures comme les « nouveaux pères »[[7]](#footnote-7), les hommes féministes ou encore les hommes homosexuels peuvent prendre le pas sur la figure hégémonique classique. Les analyses de Demetrakis Demetriou (2015 [2001]) vont dans ce sens lorsqu’il affirme que les masculinités que Connell qualifie de « subordonnées », à savoir les masculinités homosexuelles, participent pleinement du maintien de l’hégémonie. En se distinguant, par leurs apparences et attitudes androgynes, d’une masculinité hégémonique qu’ils jugent archaïque et dépassée, certains hommes – gays, mais aussi hétérosexuels s’appropriant des codes gays – contribuent à désarmer la critique féministe de la domination masculine.

De telles distinctions sexuelles sont inégalement réparties dans la population. Dans l’enquête CSF, Nathalie Bajos et Nathalie Beltzer (2008) remarquent que parmi les personnes qui ont des partenaires du même sexe, celles qui ont le plus de propension à se déclarer « homosexuelles » sont des hommes bien dotés en capital scolaire. À l’échelle des trans’, j’ai également pu observer que la distinction sexuelle se retrouve surtout parmi les plus éduqué⋅e⋅s – qui sont aussi celles et ceux qui se disent le plus « non-binaires » – et qu’elle se décline rarement au féminin (Beaubatie 2019b). Les études sur la *gayfriendliness* menées par Wilfried Rault (2016) ou par [Sylvie Tissot](https://laviedesidees.fr/Le-prix-de-la-tolerance.html) (2018) exposent des mécanismes similaires à propos de l’acceptation de l’homosexualité. Ces deux sociologues observent une forte acceptation de principe de la part des plus aisé⋅e⋅s – celle-ci constituant un outil de distinction sociale – mais il et elle remarquent par ailleurs que la tolérance envers les minorités sexuelles ne se retranscrit pas automatiquement dans la pratique. Composites, les positions de genre sont socialement déterminées, mais elles ne sont pas incompatibles avec certaines mobilités.

Des mobilités à géométrie variable

En sciences sociales, il existe une abondante littérature sur la mobilité sociale de classe, mais celle-ci n’a pas d’équivalent en matière de genre. La littérature sur les parcours trans’ notamment, tend à considérer le changement de sexe comme relevant d’une question d’« identité de genre » bien plus que d’une question de mobilité sociale. Pourtant, les trans’ peuvent aussi, dans une certaine mesure, être considérés comme des « transfuges de sexe » faisant l’expérience d’une transformation de leur statut social (Beaubatie 2017). Les hommes trans’ (transition femme vers homme) vivent une ascension de sexe tandis que les femmes trans’ (transition homme vers femme) sont déclassées. Ces deux versants de la mobilité sociale de sexe ne forgent pas les mêmes parcours biographiques, ni les mêmes conditions matérielles d’existence.

Si le changement de sexe est socialement condamné dans un sens comme dans l’autre – ce qui le différencie sensiblement des mobilités sociales de classe –, le déclassement de sexe fait l’objet de sanctions plus sévères. Les femmes trans’ connaissent davantage la stigmatisation, la précarité et les violences que leurs homologues masculins, ce qui conduit beaucoup d’entre elles à renoncer à changer de sexe dans la jeunesse, avant d’y revenir plus tard dans la vie. Les hommes trans’, eux, transitionnent tous relativement jeunes et bénéficient de plus de soutien parental et de stabilité économique. Pour les un⋅e⋅s comme pour les autres, un changement symbolique de statut se fait sentir après la transition : initialement socialisés au féminin, les hommes trans’ s’étonnent de la diminution des violences de genre à leur encontre, notamment au travail ou dans l’espace public, tandis que les femmes trans’ en expérimentent davantage. Les premiers peuvent alors connaître la culpabilité propre aux transfuges en ascension, tandis que les secondes donnent plus aisément du sens à leur déclassement. Cependant, les mobilités sociales ne se résument pas à des passages de la catégorie femme à la catégorie homme ou inversement.

Ces mobilités sociales peuvent présenter une diversité d’amplitudes et de natures. Tout d’abord, les trans’ ne se disent pas tous « hommes » ou « femmes » dans leur sexe d’arrivée – la moitié d’entre eux-elles s’identifie à des catégories alternatives telles que « queer » ou « non-binaire » – et ils-elles ont plus ou moins recours aux modifications corporelles et au changement de sexe à l’état civil (voir plus haut). Par ailleurs, tout comme les mobilités sociales de classe (Pagis et Pasquali 2016), les mobilités sociales relatives au genre peuvent être de plus ou moins grande ampleur. Certains individus vont jusqu’à changer de catégorie sociale (et éventuellement juridique) de sexe, mais d’autres connaissent des bifurcations biographiques qui les amènent à se repositionner de manière moins spectaculaire. Natacha Chetcuti (2010) par exemple, observe que les femmes qui deviennent lesbiennes sur le tard en passent par un processus de « déshétérosexualisation » au cours duquel elles s’affranchissent de certains codes de la féminité. De telles bifurcations peuvent aussi advenir à la suite d’un épisode de violence subie, ou encore à l’occasion d’un changement professionnel.

Une diversité de facteurs et d’expériences sont susceptibles d’engendrer des mobilités au sein de l’espace social du genre. Les entretiens biographiques que j’ai effectués auprès de personnes trans’ en attestent. Par exemple, le capital que confère l’entre-soi – et que l’on retrouve vraisemblablement dans la population féminine sous la forme d’entre-soi féminin militant, professionnel, conjugal ou encore amical – évolue au cours de l’existence. Au fil de la vie, il n’est ainsi pas rare que l’engagement associatif s’amenuise, ce qui conduit les individus à adopter une posture plus « conforme » qu’autrefois. Pour d’autres, c’est le rapport aux standards institutionnels qui connaît des mutations : étant jeunes, les individus se disent souvent « non-binaires » et luttent contre les prescriptions médicales et juridiques, mais avec leur entrée sur le marché de l’emploi, ce type d’engagement s’avère difficile à maintenir. En définitive, l’espace social du genre comprend une diversité de positions, mais aussi de nombreuses trajectoires et circulations.

Conclusion

Le genre peut être envisagé comme un espace multidimensionnel. Dans un contexte marqué par un fort développement des mobilisations féministes et LGBT, cette approche permet de prendre au sérieux la multiplication contemporaine des normes de genre, qui peuvent être concurrentes et parfois contradictoires. Certain⋅e⋅s, souvent des hommes, ont intérêt à défendre le classique schème de la différence des sexes. Victimes de violences à la fois symboliques, matérielles et physiques, d’autres gagnent à s’engager pour la reconnaissance de modèles alternatifs. Toutefois, ceux/celles-ci n’ont parfois d’autre choix social ou subjectif que de s’adapter aux deux seules catégories reconnues par les institutions, voire de défendre l’existence de ces catégories.

Les positions des individus sont d’autant plus composites que les aspirations de genre recouvrent parfois des aspirations sociales. En effet, le fait de se montrer non-conforme du point de vue du genre – et de la sexualité, celle-ci ayant des significations genrées – tend à devenir, pour certain⋅e⋅s, un marqueur de distinction de classe. Mais si les positions de genre sont socialement situées à bien des égards, elles ne sont pas figées pour autant : des mobilités de différentes natures peuvent advenir dans l’espace social du genre. Loin de ne concerner que les véritables transfuges de sexe, de telles mobilités ne sont vraisemblablement pas rares au cours de l’existence. Pour aller plus loin, il s’agirait de mener des enquêtes empiriques sur ces phénomènes à l’échelle de l’ensemble de la population. L’étude de la multiplicité du genre donnera sans doute, à terme, l’opportunité de revisiter le système de catégorisation du sexe tel qu’on le connaît aujourd’hui.

Aller plus loin

* Bajos N., Ferrand M., Andro A., « La sexualité à l’épreuve de l’égalité », in in Bajos N. et Bozon M. (dirs.), *Enquête sur la sexualité en France*, Paris, La Découverte, 2008, p. 545-578.
* Bajos N. et Beltzer N., « Les sexualités homo-bisexuelles : d’une acceptation de principe aux vulnérabilités sociales et préventives », in Bajos N. et Bozon M. (dirs.), *Enquête sur la sexualité en France*, Paris, La Découverte, 2008, p. 243-272.
* Beaubatie E., « L’espace social du genre. Diversité des registres d’action et d’identification dans la population trans’ en France », *Sociologie*, vol. 10, n° 4, 2019a, p. 395-414.
* Beaubatie E., « Changer de sexe et de sexualité. Les significations genrées des orientations sexuelles », *Revue française de sociologie*, vol. 10, n° 4, 2019b, à paraître.
* Beaubatie E., « Transfuges de sexe. Genre, santé et sexualité dans les parcours d’hommes et de femmes trans’ en France », thèse de sociologie, EHESS, 2017.
* Bereni L., *La Bataille de la parité. Mobilisations pour la féminisation du pouvoir*, Paris, Economica, 2015.
* Bourdieu P., *La Distinction*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.
* Bourdieu P., *La Domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.
* Chetcuti N., *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, Paris, Payot, 2010.
* Connell R., *Masculinités : Enjeux sociaux de l’hégémonie*, Paris, Éditions Amsterdam, 2014 [1995].
* Demetriou D., « Connell’s concept of hegemonic masculinity : a critique », *Theory and Society*, vol. 30, n° 3, 2001, p. 337-361.
* Dunezat X., « L’observation ethnographique en sociologie des rapports sociaux : sexe, race, classe et biais essentialistes », *SociologieS*, 2015, [En ligne].
* Mathieu N-C., « Quand céder n’est pas consentir », in *L’Anatomie politique : catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté Femmes, 1991.
* Pagis J. et Pasquali P., « Observer les mobilités sociales en train de se faire. Micro-contextes, expériences vécues et incidences socio-politiques », *Politix*, vol. 2, n° 114, 2016, p. 7-20.
* Rault W., « Les attitudes « gayfriendly » en France : entre appartenances sociales, trajectoires familiales et biographies sexuelles », *Actes de la recherche en sciences sociale*s, no 213, 2016, p. 38‑65.
* Tissot S., *Gayfriendly. Acceptation et contrôle de l’homosexualité à Paris et à New York*, Paris, Raisons d’agir, 2018.
* Trachman M. et Lejbowicz T., « Des LGBT, des non-binaires et des cases. Catégorisation statistique et critique des assignations de genre et de sexualité dans une enquête sur les violences », *Revue française de sociologie*, vol. 59, n° 4, 2018, p. 677-705.

Publié dans laviedesidees.fr le 6 mars 2020

1. Je remercie Nathalie Bajos pour nos nombreux échanges sur les manières de définir le genre en sciences sociales. Les réflexions qui suivent doivent beaucoup à nos discussions. [↑](#footnote-ref-1)
2. Dans cet essai, le terme de « sexe » désigne la catégorie sociale et éventuellement juridique du sexe, et non un sexe qui serait « biologique ». [↑](#footnote-ref-2)
3. Les personnes « non-binaires » ne s’identifient ni comme « homme », ni comme « femme », le « binarisme » renvoyant au dimorphisme homme/femme. [↑](#footnote-ref-3)
4. Les trans’ sont des personnes qui ne s’identifient pas à la catégorie de sexe qui leur a été assignée à la naissance et qui entreprennent d’en changer. Les femmes trans’ sont des personnes qui étaient des hommes et sont devenues des femmes (on parle donc d’elles au féminin) et les hommes trans’ sont des personnes qui étaient des femmes et sont devenues des hommes (on parle donc d’eux au masculin). Cependant, beaucoup de personnes trans’ ne s’identifient ni comme homme, ni comme femme (certain⋅e⋅s se disant « non-binaires » par exemple). [↑](#footnote-ref-4)
5. La « Manif pour tous » est un mouvement qui a émergé en 2012 en France et qui s’oppose à l’ouverture du mariage, de l’adoption et de la procréation médicalement assistée à tous les individus. Cette mobilisation a ensuite dénoncé ce qu’elle qualifie de « théorie du genre ». [↑](#footnote-ref-5)
6. Sur ce point, consulter également [« Le mythe du mauvais corps »](https://laviedesidees.fr/Le-mythe-du-mauvais-corps.html), par Olga Gonzales (2019). [↑](#footnote-ref-6)
7. L’expression « nouveau père » est employée pour désigner les hommes qui prennent part à l’élevage et l’éducation des enfants de manière équivalente aux femmes (voire davantage, dans certaines configurations.) [↑](#footnote-ref-7)